AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0238
FR0004031292-OP002-ES01-AS02

21 février 2013

Ouverture et calendrier de l'offre publique simplifiée visant les actions de la société.

FONCIERE SEPRIC SA

(Euronext Paris)

Le 20 février 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique simplifiée visant les actions de la société FONCIERE SEPRIC, déposée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société en commandite par actions Patrimoine et Commerce[1] (cf. Décision & Information 213C0232 du 20 février 2013).

La note d'information de la société Patrimoine et Commerce (visa n°13-041 du 19 février 2013) et la note en réponse de la société FONCIERE SEPRIC (visa n°13-042 du 19 février 2013) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique simplifiée sera ouverte **du 22 février au 14 mars 2013 inclus**.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

[1] Contrôlée par M. Eric Duval.